



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 31 mars 2016

**DELIBERATION N° 33/ 3/2016 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATIONS /
SUPPRESSIONS DE POSTE**

L'an deux mille seize, le jeudi 31 mars à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 24 mars 2016.

Présents Titulaires : 40

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Roger CATUSSE, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Annie GUILLOT, Aline HUARD, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Véronique MALY, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gérard ROUTIER, Isabelle SOULAYRES, Monique VALAT, Thierry VIALON, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 10

Mesdames, Messieurs, Anne ALASSANE à Laurence PAGES, Pauline BLANC à Valérie RABAULT, Nadine BOUVET à Danielle BEDOS, Jean-Luc BUDOIA à Pierre-Antoine LEVI, Aline CASTILLO à Pierre BONNEFOUS, Alain CRIVELLA à Christian PEREZ, José GONZALEZ à Rodolphe PORTOLES, Christine MOLLIN à Jean-Louis IBRES, Bernadette SERIEYS à Alain ABADIE, Gaël TABARLY à Daniel DONADIO.

Absent Excusé : 1

Monsieur Paul GRAND.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Martial DEJEAN

**Madame Brigitte BAREGES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 34,
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988, relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale, dans sa version consolidée au 1er janvier 2016,
Vu le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015, portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,
Vu le tableau des emplois annexé au budget de l'exercice en cours,

Considérant la nécessité de transformer certains postes du Tableau Des Effectifs (TDE), afin de permettre la nomination d'agents bénéficiant d'avancements de grades, et d'intégrer les agents contractuels nommés sur des emplois permanents,

Il est précisé qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, les fonctions pourront être exercées par un contractuel de droit public en application de l'article 3-2 ou 3-3 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu l'avis des CAPs du CDG 82,

Vu l'avis du Comité Technique du 24 mars 2016,

Il vous est proposé de modifier le TDE comme suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE:

Grades ou emploi	Catégorie	Emplois budgétaires avant modification du TDE	créations Suppressions	Emplois budgétaires après modification du TDE	Emplois pourvus
Rédacteur Principal 1ère classe	B	5	-1	4	2
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	6	+1	7	5
Adjoint Administratif 2ème classe	C	10	-1	9	9

FILIERE TECHNIQUE :

Grades ou emploi	Catégorie	Emplois budgétaires avant modification du TDE	Création suppressions	Emplois budgétaires après modification du TDE	Emplois pourvus
Technicien Principal 2ème classe	B	6	+1	7	6

Technicien	B	8	-1	7	6
Adjoint Technique de 1ère classe	C	11	+5	16	12
Adjoint Technique de 2ème classe	C	48	-5	43	43

FILIERE ANIMATION:

Grades ou emploi	Catégorie	Emplois budgétaires avant modification du TDE	Création Suppressions	Emplois budgétaires après modification du TDE	Emplois pourvus
Adjoint Animation de 1ère classe	C	8	+2	10	8
Adjoint Animation de 2ème classe	C	17	-3	14	14

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 23 mars 2016, il vous est proposé de bien vouloir :

- adopter cette modification du tableau des effectifs.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- d'adopter cette modification du tableau des effectifs.

ADOPTÉE PAR 46 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET ABSTENTIONS : 4.

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

06 AVR. 2016

De sa publication le :

06 AVR. 2016

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 01 avril 2016

La Présidente,
Brigitte BAREGES